

**PROCES VERBAL N° 2021-08**  
**Réunion du 13 septembre 2021 à 20h30**

L'an deux mil vingt et un, le treize septembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 7 septembre 2021, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

**PRESENTS** : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Frédéric GOURDAIS, Sylvie BERNARD, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Anne JOUET, , Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Caroline BERTAUD, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA.

**PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE** : Yvon LEGOFF a donné procuration à Farida AMOURY, Dominique CANNESSON a donné procuration à Pascal COULON, Romuald FRISSON a donné procuration à Michel DEMOLDER.

**ABSENTS EXCUSÉS** : Valérie FORNARI

**ABSENTS** : Didier LE GOFF,

**SECRETAIRE** : Nicolas RATY.

Date de la convocation : mardi 7 septembre 2021

**ORDRE DU JOUR**

**1- Projet espace petite enfance – Fonds d'urgence 35- Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Demande de subvention au Département**

**2- Petite enfance – Règlement intérieur et Charte de fonctionnement**

**3- Ressources Humaines - Vœu santé au travail**

**4- Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)**

**5- Divers**

**Nicolas RATY est élu secrétaire de séance.**

## **Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2021**

**Rapporteur : Michel DEMOLDER, Maire.**

Le secrétaire de séance est désigné au début de chaque séance du conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT). La désignation du secrétaire de séance doit figurer sur tout extrait du registre des délibérations. Il est fait procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 8 juillet 2021, dont un exemplaire a été adressé à chaque conseiller municipal, est soumis à l'approbation de l'assemblée.

*Ce point de l'ordre du jour fera l'objet d'un vote.*

Michel DEMOLDER informe que l'ordre du jour est peu conséquent pour ce conseil municipal. Il a souhaité qu'une présentation de la phase PRO du bâtiment de la mine soit faite au conseil municipal. Cette présentation de la phase pro est faite, en particulier le travail effectué sur la scénographie. Cette phase pro ne fera pas l'objet de vote. Il y aura un vote en fonction des consultations des marchés qui ne se fera qu'en fin d'année.

Par rapport à ce dossier, il a envoyé un courrier au président du Conseil Départemental et à la Présidente de Rennes Métropole pour demander un report de trois mois de la subvention du contrat de territoires pour le bâtiment de la mine.

### **2021/70 - Projet espace petite enfance – Fonds d'urgence 35 - Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale - Demande de subvention au Département**

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

La municipalité a pour projet la construction d'un espace petite enfance.

Ce projet répond à la fois aux besoins identifiés dans l'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) et à l'adaptation du service à l'accroissement de la population actuel et futur.

Ce projet est issu d'une réflexion engagée par le mandat précédent et confortée par l'Analyse des Besoins Sociaux réalisée sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2021 par la commune.

Cette analyse a identifié notamment :

- Des difficultés pour les familles de trouver un mode de garde adaptée et non subie,
- Le vieillissement des assistantes maternelles et le souhait des professionnels d'être accompagnés dans le cadre d'une structure,
- Les locaux actuels inadaptés et exigus,
- L'absence de structure de conseil et d'accompagnement à la recherche d'un mode de garde pour les familles,
- L'attrait de la commune pour les 25-49 ans, qui sera renforcé par le programme 2021-2030 de construction de logements (581 logements hors initiative privée).

Face à ce constat, la municipalité a décidé de renforcer sa politique petite enfance avec la construction d'un espace petite enfance adaptée et dimensionnée à cet accroissement de population. Ce futur bâtiment accueillera un Relai Assistantes Maternelles (RAM) et un Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP).

Ce futur bâtiment s'inscrit dans le projet d'aménagement du territoire porté par la commune. En effet, l'aménagement de la ZAC multi-sites sur la commune vise à répondre aux besoins croissants de logements. Le secteur centre permettra de renforcer l'identification d'un cœur de ville.

Aussi, ce futur espace petite enfance est prévu à proximité immédiate du groupe scolaire et sportif renforçant ainsi la dimension de ce pôle Enfance/Education/Sports à destination des familles et des publics jeunes.

Ce projet s'inscrit pleinement dans un contexte de renouvellement urbain, après démolition du bâti existant actuellement situé en plein centre-ville de la commune.

Enfin, la municipalité a décidé que cet espace serait réalisé en matériaux biosourcés et répondrait aux exigences du PCAET de Rennes Métropole.

Il a été engagé une procédure de mise en concurrence de maîtrise d'œuvre, selon la procédure adaptée en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Par délibération du conseil municipal du 8 juillet 2021, il a été décidé d'attribuer le marché d'études et maîtrise d'œuvre au groupement constitué par le cabinet Atelier du Port 39 rue de la Madeleine 22100 LANVALLAY (représenté par les architectes Eric Lemoine, mandataire, et Haude Lecointre), ainsi que le cabinet EICE - Equipe Ingenierie Conception et Environnement, rue de la Croix Denis, 22950 TREGUEUX, sur les bases suivantes :

- Taux de rémunération (mission OPC comprise) : 8,90 %,
- Estimation prévisionnelle affectée aux travaux, fixée par le maître d'ouvrage : 360 000 € HT,
- Montant de la rémunération de base (OPC comprise) : 32 040 € HT,
- Option retenue : mission EXE pour un montant de 3 600€ € HT.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération envisagée est le suivant :

DEPENSES	Montant	RECETTES	Montant
Désignation	H.T.	Désignation	H.T.
Travaux	383 000 €	Fonds de concours 2021 Rennes Métropole (40 %)	168 000 €
		Subvention non attribuée	
		Département – Fonds de Soutien aux Projets Locaux	75 000 €
Maîtrise d'œuvre	33 000 €	CAF	A déterminer
Bureaux de contrôle technique – SPS	4 000 €	Part communale	177 000 €
TOTAL HT	420 000 €	TOTAL HT	420 000 €

Aussi, dans le cadre de sa recherche de financements, la Commune dépose au titre du Fonds d'urgence 35 de Soutien aux projets locaux pour la transition et la vie sociale un dossier de demande de subvention auprès du Département.

Ce projet répond aux critères d'éligibilité au titre du soutien aux activités d'utilité sociale. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **DE SOLLICITER** une subvention au titre du Fonds de soutien aux projets locaux (subvention de 20 % plafonnée à 75 000 €) et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus,

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document y afférent.

Michel DEMOLDER rappelle que le cabinet l'Atelier du Port a été choisi comme maître d'œuvre sur ce dossier. Il expose qu'une première réunion a eu lieu en juillet et qu'une réunion est prévue tous les quinze jours à compter de la semaine prochaine. Ce projet inclut une possible extension avec une crèche.

Michel DEMOLDER indique aussi qu'avec Sylvie BERNARD et Antoine SIMMONNEAU, il a rencontré la commune de Chartres-de-Bretagne pour échanger sur la future Convention Territoriale Globale à signer avec la CAF. Ce travail en commun porte notamment sur la création d'un Relai Intercommunal Parents Assistantes-Maternelles Enfants.

Michel DEMOLDER précise que ce projet permettra de rapprocher le local petite enfance des locaux de l'école et de l'enfance. Il se situera sur le terrain de la Cave Donjean qui paraît le plus adapté.

## **2021/71 - Petite enfance – Règlement intérieur et Charte de fonctionnement**

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

La commune souhaite actualiser son règlement intérieur de l'espace jeux et sa charte de fonctionnement.

Le règlement intérieur dispose notamment que les objectifs de l'espace jeux sont de :

- Permettre un éveil, une socialisation, l'apprentissage du partage,
- Faire connaissance avec l'autre,
- Se détacher en douceur du parent, de l'assistante maternelle,
- Prendre le temps d'être avec l'enfant, respecter ses envies, sa disponibilité,
- Découvrir le plaisir de lire, chanter, jouer ensemble,
- Proposer un lieu de rencontre entre parents et assistantes maternelles,
- Accueillir les nouveaux venus sur la commune,
- Permettre aux assistantes maternelles de se retrouver, d'échanger sur leur profession,
- Découvrir de nouveaux jeux,
- Permettre aux enfants prochainement scolarisés de découvrir l'école (dans le cadre de la mise en place de la passerelle école)

La charte de fonctionnement régit les responsabilités de l'Educatrice Jeune Enfant, les devoirs de l'équipe éducative et les attentes concernant les accompagnateurs de l'enfant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **D'APPROUVER** le règlement intérieur et la charte de fonctionnement de l'espace jeux

Pascal COULON : une question de forme, pourquoi dit-on règlement intérieur de l'espace jeux et pas de l'ensemble de la structure.

Michel DEMOLDER répond à Pascal COULON que ce règlement intérieur est spécifique à l'espace jeux et ne concerne pas le LAEP.

## 2021/72 - Ressources Humaines - Vœu santé au travail

Michel DEMOLDER, Maire, présente :

Michel DEMOLDER précise que le troisième point à l'ordre du jour est une demande qui émane du Centre de Gestion.

Lors des rencontres des Maires employeurs de ce dernier semestre dans les 18 intercommunalités d'Ille et Vilaine, des échanges ont eu lieu sur les difficultés rencontrées par le CDG 35 pour assurer le secrétariat des instances médicales et proposer un service de médecine du travail à la hauteur des sollicitations des collectivités.

Dès octobre 2021, à priori, le CDG 35 ne pourra plus réunir assez de médecins pour siéger dans les Commissions de Réforme qui statuent sur les dossiers médicaux des agents. Les conséquences humaines et financières seront importantes pour les personnes et les collectivités employeuses.

Beaucoup de Maires ont exprimé leur soutien aux initiatives du CDG 35 pour faire bouger les lignes afin d'apporter des solutions à court ou moyen terme. Certains ont même suggéré de rédiger un vœu pour le soutenir et le transmettre aux autorités compétentes.

Le CDG 35 a rédigé une note détaillée (ci-jointe) sur le contexte et propose d'adopter un vœu qui sollicite :

- une refonte du fonctionnement des instances médicales et des actions de sensibilisation des médecins généralistes et experts pour y participer.
- un renforcement du statut des infirmières en santé au travail, comme dans le secteur privé
- un allègement des conditions de recrutement des médecins de prévention

Ce vœu est transmis à l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, à l'Association des Maires Ruraux d'Ille et Vilaine, aux 333 maires et aux 18 Présidents d'intercommunalités, au Président de la Région, du département et du SDIS 35. Il est également adressé aux parlementaires pour donner suite aux débats sur ce sujet et encourager à des évolutions législatives rapides pour assurer la continuité des services. Un exemplaire aussi été envoyé aux instances nationales consultatives sur les questions en ressources humaines : la Fédération Nationale des CDG et le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale tout particulièrement.

Le CDG 35 est conscient de l'importance des instances médicales, et notamment des Commissions de Réforme dont il assure le secrétariat depuis 15 ans sous l'autorité du Préfet, et de la médecine de prévention dont le service a été créé au début des années quatre-vingt en Ille et Vilaine.

Cette sollicitation marque donc la nécessité d'un mouvement d'envergure pour en assurer la continuité dans l'intérêt des agents et des collectivités.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 20 voix POUR et 7 ABSTENTIONS (Frédéric GOURDAIS, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Espérance HABONIMANA, Yvon LEGOFF, Dominique CANNESSON), décide :

- **d'adopter le vœu suivant :**

Dans le cadre de ce vœu sur la santé au travail des agents territoriaux, Il est ainsi demandé :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.

- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques

Michel DEMOLDER expose que la commune a fait intervenir un agent préventeur du CDG 35 qui s'est rendu sur l'ensemble des sites communaux. Il a relevé des points d'amélioration. Il existe un travail important à Pont-Péan pour la santé au travail et notamment la prévention. En interne, un agent a été référencé et formé pour faire ce travail.

Frédéric GOURDAIS indique qu'il faut être vigilant sur certains éléments des vœux, notamment sur l'augmentation de la rémunération des médecins. Il faut savoir que le centre de gestion assure au-delà de ses missions de sécurité et de prévention, une mission primordiale pour les agents publics via les commissions de réforme et commission médicale. Il y a une difficulté importante de recrutement de médecin qui contraint parfois à ce que les médecins siègent sur des dossiers où ils sont eux-mêmes experts. Il faut être vigilant, ces vœux n'ont pas été transmis aux syndicats.

Pascal COULON regrette que les documents ne permettent pas vraiment de comprendre ce vœu et ces tenants et aboutissants. Il est nécessaire de faire de la prévention au travail et la prévention, est dans la territoriale comme ailleurs mis à mal. Toutefois, il précise qu'il a du mal à juger si c'est ce vœu ou un autre qu'il faut faire. Le texte ne donne pas ces éléments.

Frédéric GOURDAIS précise que le médecin du travail ne siège pas en commission de réforme et en comité médical. Il faudrait se poser ce type de question structurelle avant de se questionner sur la rémunération des médecins. La formation des médecins est aussi un sujet important.

Pascal COULON regrette qu'on ne puisse que revaloriser le salaire des médecins. Il y a déjà une pénurie de médecin, mis à part les retraités, il ne voit pas l'impact.

Michel DEMOLDER expose que la grille de rémunération des médecins dans la fonction publique est bien inférieure à ce qu'un médecin peut gagner en libéral. Plus globalement, la fonction publique a du mal à répondre aux enjeux des métiers en tension.

Pascal COULON ne comprend pas la volonté d'adapter le statut des infirmières.

Michel DEMOLDER explique que le rôle des infirmières est plus réduit dans la fonction publique que dans le privé notamment au sujet des visites médicales d'embauche.

### **Délégations des attributions du Conseil Municipal au Maire (art.L.2122.22 du CGCT)**

Michel DEMOLDER explique que suite à un problème de serveur, les décisions du maire n'ont pas pu être intégrées à la note de synthèse. Elles seront ajoutées à la note de synthèse d'octobre.

Michel DEMOLDER, Agnès GUILLET et Bernadette DENIS présentent le PowerPoint de la phase PRO du dossier de réhabilitation et d'extension du bâtiment administratif de la mine de Pont-Péan.

Pascal COULON interroge à quoi sert le SAS ? Il s'agit d'un vide perdu.

Michel DEMOLDER répond que ce n'est pas un vide perdu puisqu'il permet les circulations pour aller aux sanitaires, à l'espace de convivialité et à l'espace d'exposition temporaire. Il rappelle aussi que la demande de la DRAC et des ABF est de garder toutes les cloisons existantes. On a des contraintes fortes mais qui se comprennent pour conserver les murs d'origine.

Pascal COULON considère que c'est plus une contrainte qu'une solution. La salle d'exposition temporaire a donc le même objet que Beausoleil et aussi à la limite le hall de la médiathèque ?

Anthony BOSSARD précise qu'à l'espace Beausoleil il n'existe aucun système d'accroche contrairement à cette salle.

Pascal COULON indique que Beausoleil a servi à plusieurs reprises pour des expositions temporaires.

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN expose qu'à l'espace Beausoleil les œuvres ne peuvent pas être sécurisées contrairement à cet espace.

Agnès GUILLET rappelle que si Beausoleil est utilisée en salle d'exposition, comme ce fut le cas pour l'armistice de la guerre 14-18, elle ne peut plus être utilisée par les autres utilisateurs : associations, artistes ou autres ... Il fallait bien sécuriser. Elles étaient donc extrêmement temporaires. Là, au niveau sécurisation, c'est mieux parce il y a une porte fermée entre le SAS et l'espace d'exposition. On peut y laisser des œuvres sans être obligés de changer ça tous les trois jours. Ces expositions temporaires durent souvent 3 à 6 mois.

Pascal COULON demande si le SAS de la médiathèque ne permet pas de faire ces expositions ?

Agnès GUILLET précise que ce hall est vitré.

Anthony BOSSARD précise que ce hall est un lieu d'entrée donc il ne sera pas sécurisé de la même façon.

Pascal COULON demande comment vous imaginez le fonctionnement ?

Agnès GUILLET explique que le fonctionnement définitif n'a pas été acté. La galerie sera ouverte aux horaires d'ouverture de la médiathèque et accessible au-delà aux associations et à leurs adhérents. La salle temporaire ne sera pas ouverte tout le temps pour des raisons de sécurité.

Michel DEMOLDER précise que la galerie sera accessible en permanence ce qui permettra à tout le monde de découvrir l'histoire de la mine.

Pascal COULON interroge quand la salle temporaire et la galerie sera ouverte ?

Agnès GUILLET explique que la commune a simulé le planning d'utilisation des salles du R+1 et du R+2 avec les associations actuelles et les horaires actuels. Sur ces plages, les membres des associations auront accès à ces salles via le perron ou l'entrée de la médiathèque. Ils passeront donc par la galerie pour se rendre dans les étages ou dans les sanitaires et découvriront la galerie.

Michel DEMOLDER indique également que depuis le mandat précédant il y a eu une vigilance à ne pas créer des coûts de fonctionnement supplémentaires. Cet espace muséal ne sera pas animé avec du personnel, il faut développer du bénévolat. Il y a des exemples comme le musée Eugène Aulnette du Sel de Bretagne.

Pascal COULON expose que ces fonctionnements basés sur des bénévoles existent dans des petites communes de 100 habitants avec des locaux mis à disposition d'une association et des balades faites sur la commune.

Pascal COULON demande si la réserve est également vitrée.

Michel DEMOLDER précise que la réserve sera dans un box fermé qui dispose de murs en bauge de 90 cm et sera vitrée. Le parti architectural est de garder la vision sur le bâtiment existant inscrit à l'inventaire des bâtiments historiques. Cette perspective a déjà été présentée dans le magazine municipal.

Pascal COULON indique que le fait d'être vitrée va poser des problèmes de fonctionnement.

Michel DEMOLDER répond que le box aura des armoires et des rayonnages. Actuellement, les bénévoles n'ont pas d'espace pour faire leurs travaux. Je vous invite à consulter le permis de construire pour avoir davantage de détail notamment sur les plans d'accessibilité. Seuls les élus peuvent le voir pour le moment car il n'est pas encore instruit.

Mourad ZEROUHKI précise que le fonctionnement viendra après au fur et à mesure et se construira de lui-même. Actuellement, rien n'est figé. L'objectif est de travailler avec tous et le bénévolat pour la gestion des espaces. Il faut réfléchir de manière inclusive. Ce projet est un gain pour la vie culturelle de la commune.

Michel DEMOLDER précise qu'il tiendra informé le conseil municipal des suites du permis de construire et ensuite du lancement des marchés publics. Le contexte actuel, avec les hausses de prix et le risque de pénurie de matériaux comme pour les travaux de l'école est important.

### Divers

Michel DEMOLDER expose que le forum des associations, dans la salle verte du complexe J. GOURDAIS, a permis d'accueillir plus de monde que l'an dernier. Également, le week-end dernier, les portes ouvertes à la population de la ferme photovoltaïque ont permis d'accueillir plus de 300 personnes.

Des animations ont lieu dans le cadre de voyage en terre bio avec un ciné débat jeudi soir, puis les éco balades samedi et dimanche tout comme les journées du patrimoine.

Pascal COULON se réjouit d'être intégré dans les réunions du projet Petite-Enfance. En revanche, nous avons été exclus du projet du bâtiment de la mine d'emblée. Nous ne faisons pas partie des groupes de travail. Nous souhaiterions avoir davantage de lisibilité sur le projet à Pont-Mahaud et faire partie des futurs groupes de travail. Nous sommes d'accord sur le principe du projet.

Michel DEMOLDER : Les élus de la minorité peuvent être associés au projet du bâtiment du Pont Mahaud. Par contre, comme vous êtes opposés au projet que la majorité porte sur le bâtiment de la Mine, nous ne vous avons évidemment pas associés au groupe de travail mais toutes les étapes du projet sont présentés en commission culture.

Pascal COULON demande s'il n'est pas nécessaire de faire un changement de destination du zonage de la zone artisanale.

Michel DEMOLDER répond que cette demande a été intégrée dans la future modification du PLUI avec un zonage UG.

Pascal COULON demande si le cahier des charges de la zone doit changer ?

Michel DEMOLDER répond qu'il n'y a pas de problème, en revanche, avec le cahier des charges de la ZA Pont-Mahaud. Ce cahier des charges est compatible avec le projet. Le commerce de détail était la seule exclusion. Ce projet permettra de répondre aux besoins de stockage des associations et aussi à la banque alimentaire d'avoir de nouveaux locaux. Il rappelle que les locaux actuels à la Gibotière sont en fin de portage financier par Rennes Métropole en 2024. La commune a demandé, dans le cadre de la refonte du PLUI, un changement de zonage pour urbaniser cet espace.

Pascal COULON souhaite que toutes les associations, quelles qu'elles soient, puissent être intégrées au projet.

Stéphane MENARD précise que les associations sont déjà parties prenantes au projet. Toutes les associations qui avaient exprimé un besoin de stockage sont dans le projet.

Pascal COULON demande ce qui a prédéfini les associations à intégrer ce projet.

Michel DEMOLDER précise qu'il s'agit des associations ayant émis un besoin de stockage. Il y a le comité des fêtes, les arts maniaques, le cercle celtique, les associations qui ont des besoins de stockage comme Véloxygène, le SEL. Cela permet notamment de libérer des espaces de stockage au R+2 du bâtiment de la mine.

Pascal COULON demande si la commune envisage de mettre les costumes du cercle celtique à Pont-Mahaud.

Frédéric GOURDAIS précise que oui, à la demande de l'association.

Pascal COULON a vu que les travaux de l'avenue du Chemin Vert étaient en cours. Il se questionne sur les projets envisagés depuis un certain temps comme la rue du midi. La métropole envisage-t-elle toujours ces travaux.

Michel DEMOLDER précise que la commune a rencontré la semaine dernière la métropole par rapport à la PPI voirie. La commune a rappelé son programme. Il est d'abord nécessaire de faire l'effacement de réseau. Ensuite, ce qui change par rapport au mandat précédent, c'est que Rennes métropole a mis en place 3 enveloppes de travaux. L'enveloppe A est consacrée à l'entretien des voiries. Par exemple, il s'agit des travaux actuels de l'avenue du Chemin Vert. L'enveloppe B concerne les projets structurants. Elle est de 10.2 M €. Si cette enveloppe est insuffisante, il faut que les communes acceptent de faire des fonds de concours en finançant jusqu'à 50 % des travaux. L'enveloppe C concerne les grands projets à intérêt métropolitain comme la liaison douce de la RD 36. Les négociations foncières sont en cours sur ce sujet.

Sur la rue du midi, on a demandé de reprendre l'étude avec le SDE 35 puis d'avoir un chiffrage plus précis. La somme annoncée se base sur un chiffre de 400 € le mètre linéaire. Nous avons rappelé que l'attente des riverains était d'avoir davantage de stationnement, une zone 20 et de vérifier l'état des réseaux pluvial et assainissement.

Stéphane MENARD précise que ces travaux sont prévus sur la fin du mandat.

Pascal COULON signale qu'il est surpris par la route de Nantes la partie sud de l'ancienne route de Nantes avec les plots au milieu de la route sont dangereux et non efficaces. Quels sont les aménagements prévus ?

Michel DEMOLDER indique qu'une enveloppe est prévue pour assurer la sécurisation d'entrée et sortie des lotissements Bel Air/Renardière et Bois Esnault.

Pascal COULON interroge sur le déploiement de la 5G. Quelle est la position au niveau de la métropole ?

Michel DEMOLDER précise qu'il n'y a pas encore eu de débat mais que par contre des opérateurs viennent rencontrer la commune pour installer de nouvelles antennes. Il faut que nous ayons un débat avec les habitants.

Pascal COULON affirme qu'on a plus besoin de la fibre que de la 5G.

Mourad ZEROUKHI souhaite qu'un débat sur la 5G soit organisé en conseil municipal. Il est nécessaire qu'on soit informé sur ce sujet.

Evelyne OLLIVIER LORPHELIN précise que Pascal COULON est en charge de la partie scientifique de la 5G pour la démocratie participative à Pont-Péan. C'est un sujet à aborder avec les citoyens mais nous avons besoin de quelques mois. La ville de Nantes a fait un très bon travail dessus en faisant intervenir des spécialistes. Nous engagerons ce travail après les éco balades.

Michel DEMOLDER précise que nous n'avons pas les mêmes moyens financiers que Rennes ou Nantes.